

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

I. Contexte général

La commune d'Echillais compte 3605 habitants, ce qui confirme une progression raisonnable de la population.

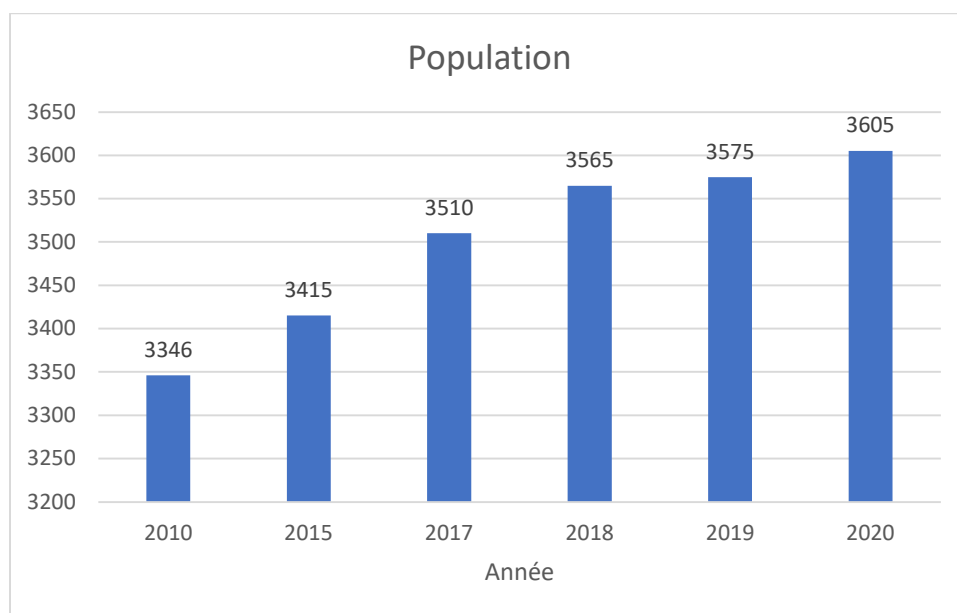
La commune doit continuer d'afficher sa volonté d'être particulièrement attentive aux structures d'accueil de ses enfants et de ses jeunes. Elle devra continuer de l'être également tant dans les domaines éducatifs, sportifs et associatifs. En lançant cette année une étude sur les perspectives de développement et d'aménagement de son centre bourg, elle affiche sa volonté de répondre aux attentes liées aux besoins d'équipements nouveaux à la hauteur d'une commune dont la population se renouvelle et continue de progresser.

Compte tenu des obligations faites aux communes de plus de 3500 habitants dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, la commune affirme sa volonté d'essayer d'atteindre les objectifs en matière de logement social.

Elle doit le faire en maîtrisant les grandes lignes de ses budgets et dans le cadre d'une large concertation et d'une totale transparence quant à son fonctionnement municipal.

Le Budget Primitif 2020 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population échillaisienne, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2020, ainsi que la situation financière locale.

- **Population communale (Source INSEE)**



Echillais, commune membre de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, compte au 1er janvier 2020, 3 605 habitants. Cependant, il n'y a pas eu d'incidences fortes sur les effectifs scolaires qui restent stables voire en baisse.

L'évolution annuelle moyenne de la population depuis 2011 est de 1,1% soit 38 habitants par an. La densité de population est de 239 habitants par km².

Les séniors, de plus de 75 ans représentent 11% de la population contre 13% pour la Charente-Maritime.

La part des actifs au sein des 16-64 ans de la Commune est de 74%. Le taux de chômage est de 14%. La part des femmes travaillant à temps partiel est de 28% pour les femmes, contre 8 % pour les hommes.

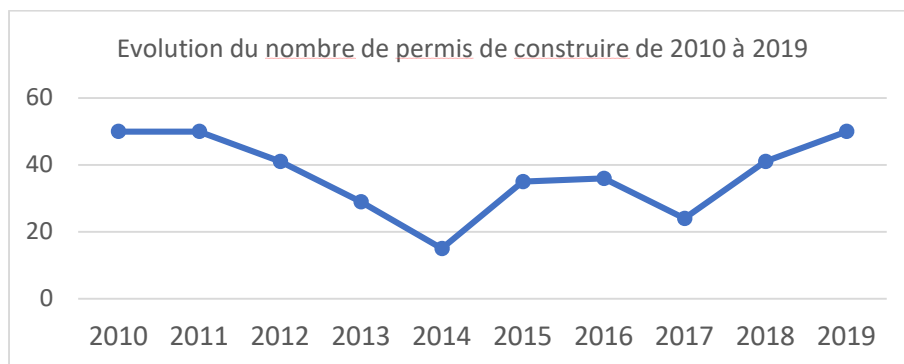
On dénombre 33 entreprises employant de 1 à 5 salariés, le nombre total d'entreprises sur la Commune étant de 218 (dont les autoentrepreneurs). La part des emplois industriels est de 8%, contre 10% pour la Charente-Maritime. En 2018, 36 entreprises ont été créées et 28 ont fermé.

Profil socio-économique :

Le revenu moyen des foyers fiscaux est de 25 708 €. On dénombre 50 foyers relevant du RSA soit 3% des ménages de la Commune contre 6% au niveau national.

Logement :

L'ancienneté moyenne d'emménagement dans le logement pour Echillais est de 16 ans. 73% des ménages sont propriétaires de leur logement contre 59% au niveau national. Le taux de logement vacant est de 6% contre 8% pour la France.



On dénombre 69 associations sur Echillais selon le Répertoire National des Associations au 1er janvier 2020. 23% des habitants disposent d'une licence sportive.

II. Détail des sections

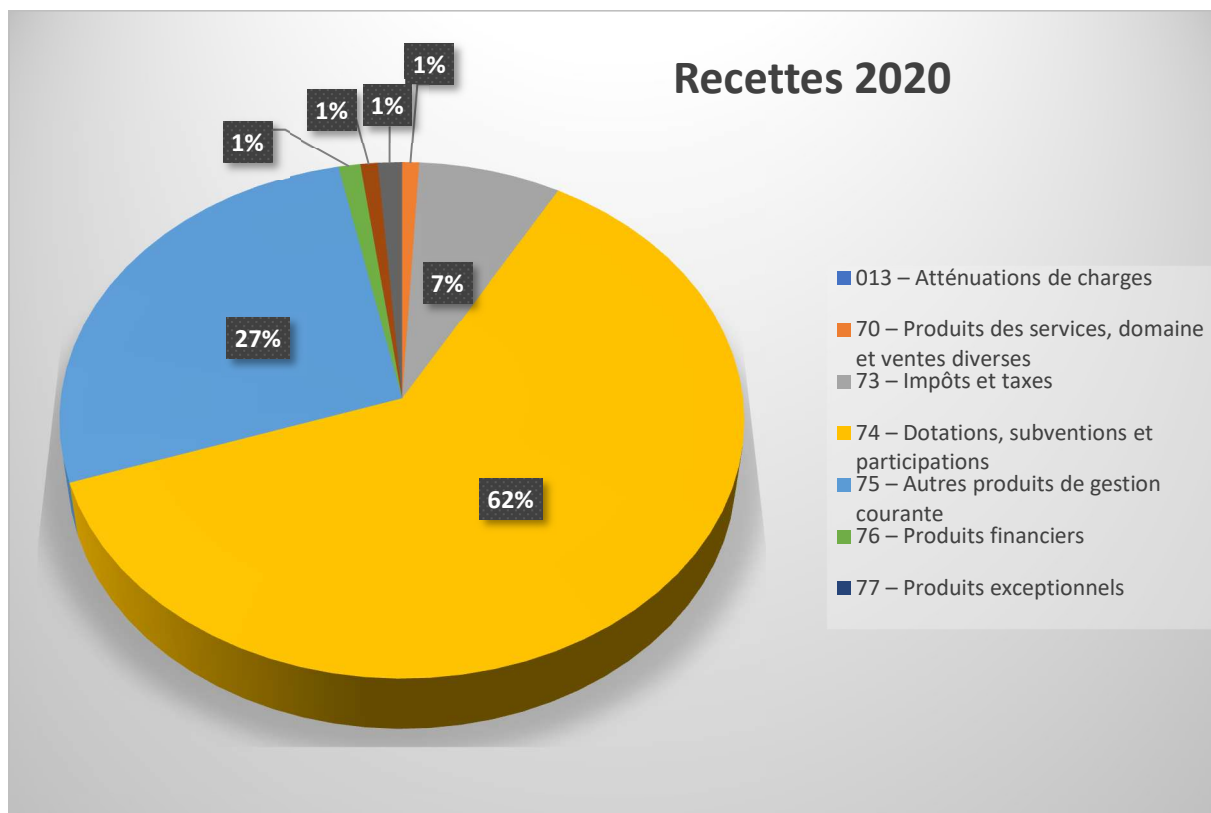
Le budget primitif est établi en tenant compte du vote du compte administratif 2019. Il reprend donc les résultats 2019 à savoir : un excédent en section d'investissement de 390 173,86 €, et un excédent en section de fonctionnement d'un montant de 484 409,30 € affecté en totalité en section d'investissement.

1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 312 911,00 €. En 2019, elle était de 2 356 237,00 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

<i>Libellé</i>	<i>Total budget 2019</i>	<i>Total budget 2020</i>	<i>Variation en €</i>
013 – Atténuations de charges	30 000,00	20 000,00	-10 000,00
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	172 100,00	169 210,00	-2 890,00
73 – Impôts et taxes	1 480 891,00	1 425 500,00	-55 391,00
74 – Dotations, subventions et participations	619 650,00	623 050,00	3 400,00
75 – Autres produits de gestion courante	22 500,00	26 000,00	3 500,00
76 – Produits financiers	100,00	15,00	-85,00
77 – Produits exceptionnels	7 300,00	20 500,00	13 200,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 696,00	28 636,00	4 940,00
Totaux	2 356 237,00	2 312 911,00	-43 326,00



1.1.1. Réforme de la taxe d'habitation

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les français. En conséquence 80 % des foyers fiscaux verront leur taxe d'habitation définitivement supprimée en 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur la résidence principale. Toutefois, celle-ci reste maintenue sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.

Les seuils d'éligibilité au dégrèvement sont fonction du revenu fiscal de référence (RFR)

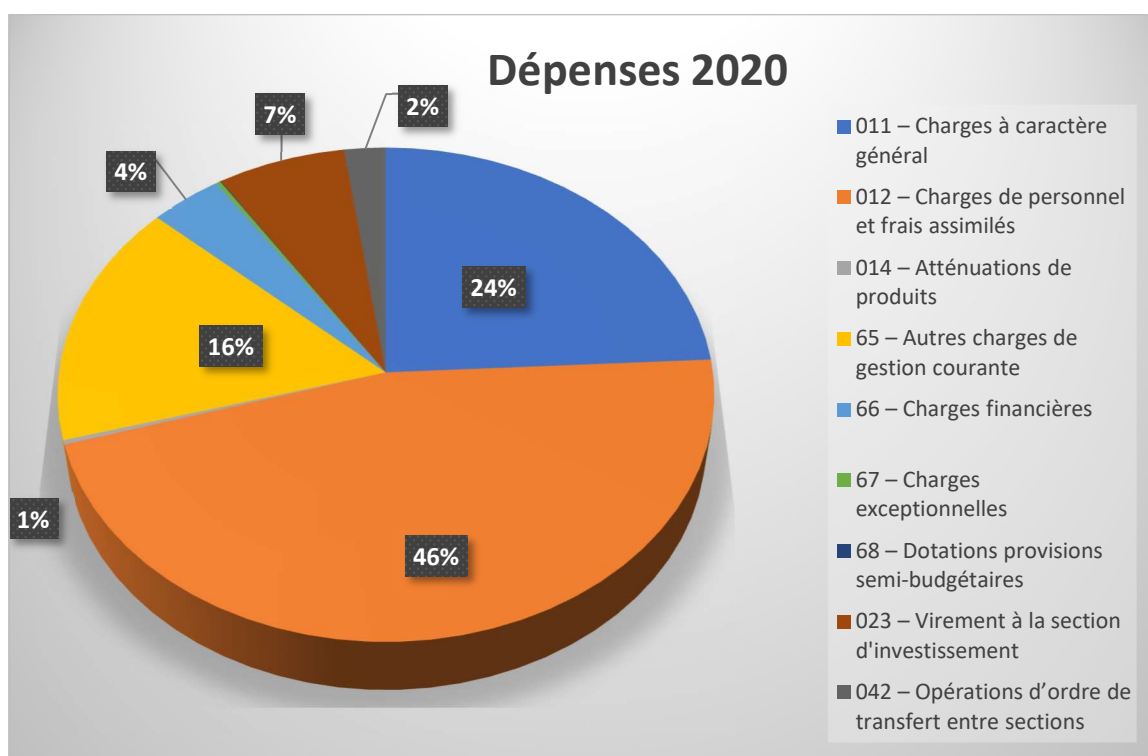
Cette perte de recette sera compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Ainsi le taux de TFB 2021 de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2019 et du taux communal de foncier bâti 2019. Un coefficient correcteur neutralisera les écarts de compensation. L'année de référence pour les taux et abattements de TH des communes pris en compte sera 2017.

1.1.2. Revalorisation des bases fiscales

Le Projet de Loi de Finances 2020 (point 1.6 de l'article 5) prévoyait que les communes et EPCI perdent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation : les taux de TH 2020 sont figés à leur niveau de 2019. Cependant la valeur locative pour 2020 est revalorisée de 0.9%.

1.2. Dépenses de fonctionnement

Désignation	Total budget 2019	Total budget 2020	Variation en €
011 – Charges à caractère général	553 700,00	558 800,00	5 100,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 044 500,00	1 068 900,00	24 400,00
014 – Atténuations de produits	2 500,00	6 310,00	3 810,00
65 – Autres charges de gestion courante	302 300,00	370 811,00	68 511,00
66 – Charges financières	113 250,00	90 000,00	-23 250,00
67 – Charges exceptionnelles	5 600,00	5 600,00	0,00
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00	1 000,00	0,00
023 – Virement à la section d'investissement	296 560,00	159 997,00	-136 563,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 827,00	51 493,00	14 666,00
Totaux	2 356 237,00	2 312 911,00	-43 326,00



A compter de cette année, la collectivité, suite au transfert de la compétence Service d'Incendie et de Secours à la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan s'est vu notifier une dotation de compensation négative et va devoir reverser à la CARO la somme de **4 308,28 €**.

De plus, il a été décidé, cette année d'augmenter la subvention attribuée au CCAS et ainsi verser une aide de 8 000,00 € au lieu de 6 500,00 € les années précédentes.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 974 509,00 €.

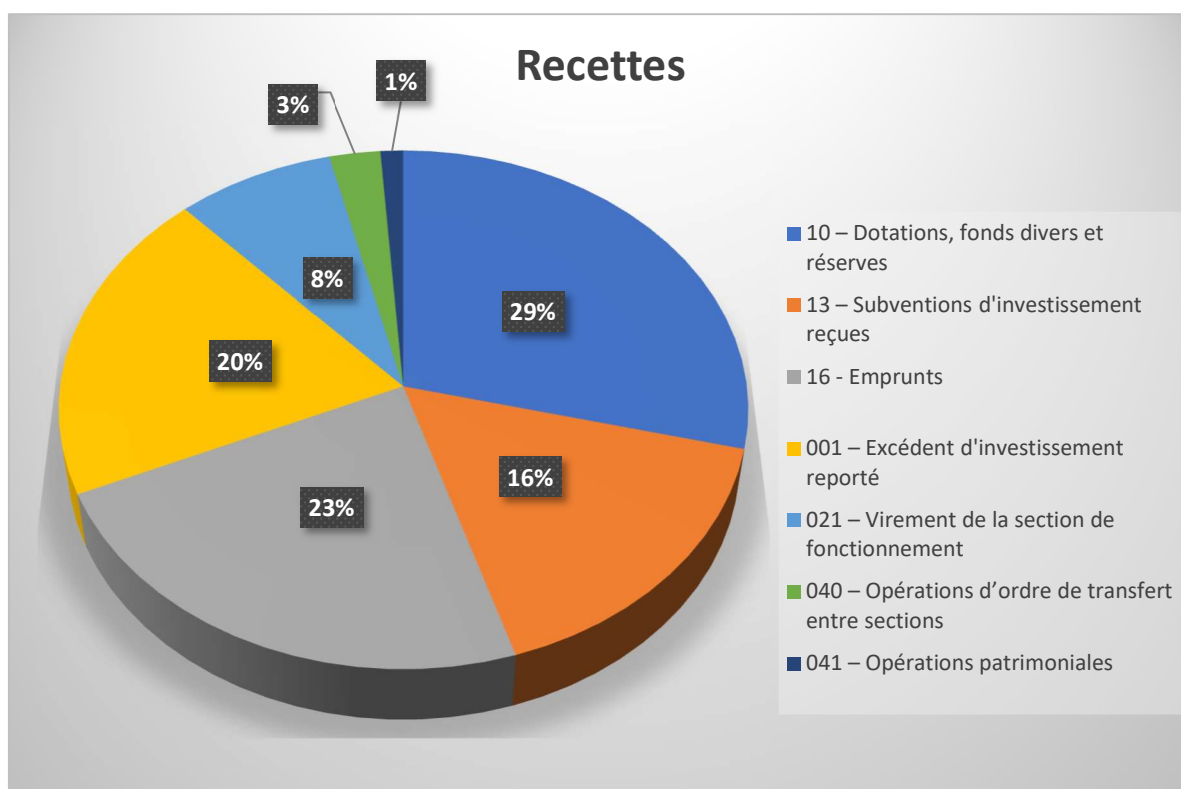
2.1 Recettes d'investissement

La section d'investissement présente un excédent de 390 173,00 €.

Le résultat 2019 de la section de fonctionnement, pour un montant de 484 409,30 €, a été affecté en totalité à la section d'investissement.

• Réhabilitation de la mairie :

- ✓ Un emprunt de 300 000,00 €
- ✓ Une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'un montant de 69 176 € (solde de la subvention obtenue en 2019 d'un montant de 98 823,00 €)
- ✓ Une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 100 000,00 € sur une dépense subventionnable de 789 941,42 € HT
- ✓ Subventions du conseil départemental pour un montant total de 109 087,00 €



- **Eglise** : étude et travaux : 3 025 € versé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- **Fonds de concours de la CARO** : 9 710,00 €
- **Travaux aux écoles** : 31 193,00 € du Conseil départemental
- **Emprunt** : 158 356,00 €
- **Virement de la section de fonctionnement** : 159 997,00 €

2.2 Dépenses d'investissement

Les principaux projets pour l'année 2020 sont :

- **Travaux de la mairie et honoraires (solde) :** 812 368,00 €
- **Etude accessibilité la poste :** 2 500,00 €
- **Acquisitions diverses** (logiciels, matériels informatiques, matériel d'entretien, vélo ASVP) : 28 127,00 €
- **Réalisation d'une étude pour l'aménagement de l'espace Cœur de Bourg :** 54 700,00 €
- **Mobilier mairie :** 25 000,00 €
- **Panneau d'affichage jardins familiaux :** 1 300,00 €
- **Extension organigramme :** 5 000,00 €
- **Divers travaux de voirie :** 382 326,00 € € dont travaux d'éclairage public pour 29 720 €, travaux et études rue des Ouches (1^{ère} partie : 140 000,00 €, 2^{ème} partie : 146 619,00 €), autres travaux de voiries : 32 670,00 €, signalisation (peinture et panneaux) 4 000,00 €, travaux divers pour 29 317,00 €
- **Eglise :** 57 262,00 € (études et travaux prévisionnel pour réparation infiltration))
- **Bâtiments scolaires :** 124 150,00 € € :
 - ✓ **Ecole maternelle :** Travaux d'isolation de classes et mise aux normes (107 000,00 € acquisition de divers matériels pour 5 050,00 €
 - ✓ **Ecole élémentaire :** 12 100,00 € (tapis pour activités sportives, vestiaires armoires, alarme PPMS)
- **Restaurant scolaire :** 7 900,00 € remplacement porte (5 500,00 €), matériel : 2 400,00 € €
- **Atelier communal :** 15 500,00 € : Remplacement d'un véhicule : 15 000,00 €, Acquisition matériels divers pour 500,00€
- **Environnement-terrains :** 30 000,00 € aides aux particuliers pour la rénovation des logements,
- **Espace cinéraire-cimetière :** 23 515 ,00 € réfection mur du cimetière, case colombarium
- **Salles de sports :** 11 000,00 € Extension du parking
- **Locaux associations :** 22 950,00 € divers travaux dans plusieurs salles
- **Terrain de football :** 12 000,00 € étude PMR, stationnement

III. Budgets consolidés

Budget	section	année 2019	année 2020 (dépenses)
Principal	Fonctionnement	1 896 361,99	2 323 911
	investissement	1 229 169,50	1 974 509
CCAS	Fonctionnement	8 532,28	11 424
	investissement	0,00	0
total		3 134 063,77	4 309 844

IV. L'autofinancement

L'Épargne Brute et l'Épargne Nette (CAF hors cessions) :

L'autofinancement brut : la capacité d'autofinancement brut (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement moins les intérêts. La CAF brute est affectée en priorité au remboursement des dettes en capital.

L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2014 - 2019 :

Epargne en €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Epargne de Gestion	331673 €	505 516 €	494 986 €	550 263 €	411 481 €	444 018 €
Epargne Brute	236 145 €	398 246 €	387 361 €	459 737 €	327 677 €	364 349 €
Epargne Nette	14 817 €	156 999 €	-312 945 €	199 769 €	60 646 €	87 314 €

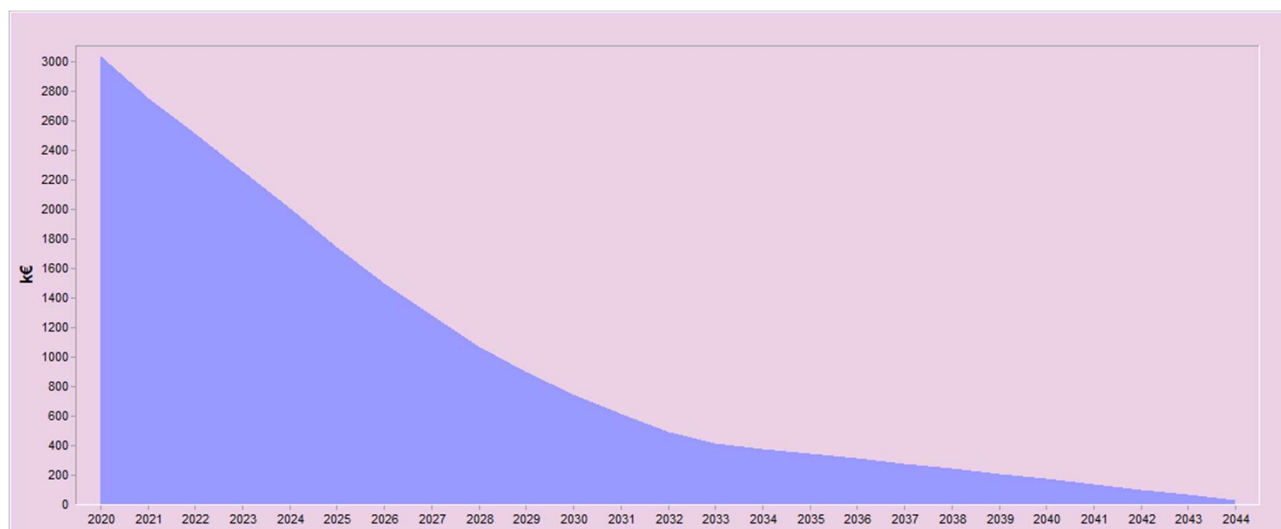
Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2014-2019, l'autofinancement brut dégagé n'a pas toujours permis de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement conséquents (années 2014, 2016 et 2018).

V. Endettement de la commune

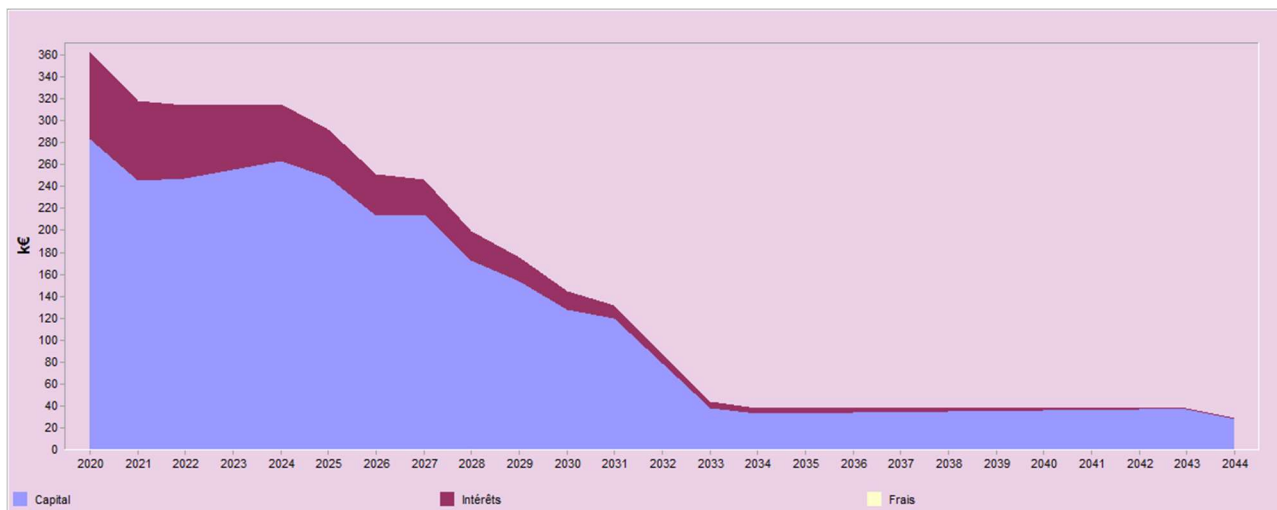
Calculé sur le nombre d'annuités qu'il faudrait, à partir du résultat, pour rembourser la dette. A ce jour, et compte-tenu du résultat 2019 il serait de 8.34 années.

Évolution de l'encours de la dette

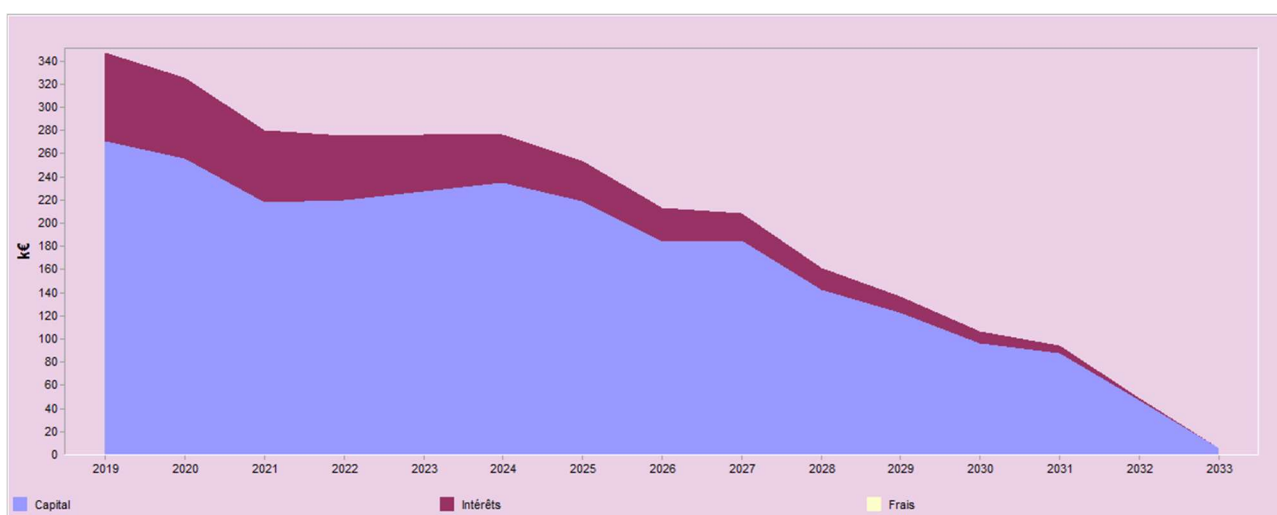
L'encours de la dette a fortement augmenter de par la contraction d'un prêt de 800 000,00 € pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la mairie et de ses annexes. Le capital restant dû au 1er janvier 2020 est de : 3 039 405,48 €.



Évolution des remboursements par année



Au 1er janvier 2020, l'annuité de remboursement d'emprunt est de 363 474,72 €



VI. Principaux ratios

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	549.046	154	264	210	202
Résultat comptable = A - B = R	448.017	126	177	147	135
Produits de fonctionnement réels	2.298.755	645	1.163	1.021	1.005
Charges de fonctionnement réelles	1.842.153	517	930	829	824
Capacité d'autofinancement brute = CAF	456.603	128	233	191	181
Produits de cessions d'immobilisations	3.900	1	35	24	28
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	216.242	61	142	108	103
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	216.242	61	142	108	104

(source AEF de la DGFIP 2018)

(1) refinancements de dettes déduites sur le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire son retraitée.)

VII. Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition pour 2020 n'ont pas été votés lors du vote du budget primitif.

VIII. Effectif de la collectivité

Evolution et structure des effectifs

	Au 31/12/2019	Taux
Nombre d'agents	32	100,00%
Titulaires / stagiaires	27	84,38%
Contractuels	2	6,25%
Emplois aidés	1	3,30%
Remplaçants	2	6,25%

Ouverture d'un poste de rédacteur suite à obtention d'un concours d'un adjoint administratif en interne : + 1 400 € par an.

IX. Conclusion

La commune d'Echillais devra poursuivre ses efforts dans la maîtrise de ses finances tout en étant attentive à son développement et en s'efforçant de proposer une haute qualité de services pour le bien être de sa population.

Au travers le développement et les actions menées sur le territoire, la commune d'Echillais, devra également conforter son positionnement au sein de la Communauté d'Agglomération "Rochefort-Océan"